Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 074-217402205-20230124-2023DELIB005-DE

REIGNIER ESERY

Restauration de l'Eglise Saint-Martin
Sur la Commune de Reignier-Esery (74930)

LOT N° 05
Electricité – Alarme – Courants faibles

AVENANT N°02

au marché de travaux notifié le 26/07/2022

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 074-217402205-20230124-2023DELIB005-DE

1. MARCHE INITIAL

1.1 OBJET DU MARCHE DE TRAVAUX

Par marché de travaux relatif à l'opération ci-après désignée :

RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-MARTIN
GRANDE RUE – 74930 REIGNIER-ESERY

le maître d'ouvrage a confié à l'entreprise BOUILLE RMS les travaux relatifs au lot n° 05- Electricité – Alarme – Courants faibles pour un montant de : **3.596,07 € HT** (4.315,28 € TTC)

Le montant de la prestation supplémentaire éventuelle relative au remplacement et/ou à l'ajout de luminaires dans l'église prévue lors de la consultation d'entreprises s'élève à :
10.000,00 € HT (12.000,00 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article L.2123-1 et des articles R.2123-1 ; R.2123-4 à. R.2123-6 ; R.2131-12 ; R.2131-13 du Code de la Commande Publique, décomposé en cinq lots :

- Lot 1 : Charpente – Couverture - Zinguerie
- Lot 2 : Echafaudages
- Lot 3 : Maçonnerie – Gros-Œuvre – Pierres de taille - Enduits
- Lot 4 : Menuiseries bois
- Lot 5 : Electricité – Alarme – Courants faibles

1.2 PARTIES CONTRACTANTES

Maître d'ouvrage

Commune de Reignier-Esery – Mairie
197 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ESERY
représentée par M. Lucas Pugin, Maire
et désignée ci-après par l'expression "le maître d'ouvrage"

D'une part, et

Entreprise :

BOUILLE RMS
20 route du Four – 74930 PERS-JUSSY
représentée par M. Sébastien Bouille et désigné ci-après par l'expression « l'entreprise BOUILLE RMS »,

D'autre part.

2. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'ajouter des luminaires au niveau du chœur et des allées latérales de l'église.

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 074-217402205-20230124-2023DELIB005-DE

3. IMPACT FINANCIER

La plus-value relative à cette prestation s'élève à	**4 239,39 € HT**	(5 087,27 € TTC)
Montant initial du marché de travaux :	3.596,07 € HT	(4.315,28 € TTC)
Prestation supplémentaire éventuelle prévue au marché	10.000,00 € HT	(12.000,00 € TTC)
Total :	**13.596,07 € HT**	(16.315,28 € TTC)
Le marché est donc porté par le présent avenant à :	**17.835,46 € HT**	(21.402,55 € TTC)

Evolution du montant du marché : + 31, 18 %

4. RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

5. BASE LEGALE DE L'AVENANT N° 2

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-3 et R. 2194-3 du code de la commande publique.

Fait à Reignier-Esery, le

Pour le maître d'ouvrage,

Lucas Pugin, Maire de Reignier-Esery
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Pour l'entreprise,

M. Sébastien BOUILLE
Président de la société BOUILLE RMS

Pour le maître d'œuvre,
Jean-Luc Petithomme architecte